

gouvernement d'entreprise

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de cinq membres en date du 31 décembre 2008.

1.1

Composition, mandats et fonctions

Président directeur général

Monsieur Jean-Baptiste Bosson

Nationalité française, 66 ans.

Date de la première nomination : 1991

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2009, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008

Fonctions exercées au sein du groupe de PSB Industries :

- gérant de PSB Services,
- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration des sociétés Baikowski et Texen,
- administrateur de CGL Pack Service,
- représentant permanent de PSB Services en tant qu'administrateur de PSB Trésorerie.

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- membre du conseil de surveillance de Siparex Croissance,
- administrateur de Lyon place financière et tertiaire,
- gérant de Kidderminster.

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration des sociétés CGL Pack Lorient, Charles (dissoute le 31.10.2003), et de CGL Pack Service,
- administrateur de Michaux Gestion.

Administrateurs

Monsieur Jean-Claude Cachat

Nationalité française, 72 ans.

Date de la première nomination : 1978

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2011, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- administrateur de l'association Odes et président du conseil d'administration,
- membre et président du conseil de surveillance de Sivalbp,
- gérant de Jeanchrigest, Juligest, Emma-gest, Jemagest et de Majest,
- gérant de la société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES).

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- administrateur de la Banque Laydernier, de TV8 Mont-Blanc et de CGL Pack Lorient,
- président du conseil de surveillance de Sopreda 2,
- président de la société Annecy événements.

Monsieur Jacques Entremont

Nationalité française, 69 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- administrateur de la société anonyme de gestion immobilière et de réalisation commerciale (SAGIR)
- membre du conseil de surveillance de la Banque de Vizille et du comptoir savoyard de distribution (CSD).

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- président du conseil de surveillance du groupe Entremont,
- administrateur de Finance et Management, de Parmareggio et de Entremont Italie,
- représentant permanent du groupe Entremont, laquelle était gérante de Sainte Catherine et administrateur de Juragruyère,
- gérant de Fimoncey,
- représentant permanent de la société Harfleuraise de participations au conseil d'administration de Eurosérum et de Franche Comté Sérum.

Monsieur Roger Rosnoblet

Nationalité française, 68 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- administrateur de la Banque Populaire des Alpes,
- membre et président du conseil de surveillance de comptoir savoyard de distribution (CSD),
- président de Genevois distribution, de Provendis et de Thônes distribution,
- président suppléant de Stefano,
- directeur général de Alpadistri, de Bernard, de Douvaine distribution, de Duparc et Geslin, de Proxima et de Provencia Novel,
- président du conseil d'administration et directeur général de Faraglia et de Mitaz distribution,
- représentant de Provendis, présidente des sociétés : Provencia Novel, de société d'exploitation Provencia, de Proved, de Val 4 et de Procared,
- gérant de Sodevim,
- gérant de Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, du Puy Saint Martin, les Roses, les Salines, de la Vénétie, le Vorgey, et de C.Pro.

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- président de Chamtour, de la société d'exploitation Provencia, de Provencia novel et de la société financière Lejeune,
- directeur général de Val 4,
- gérant de Saint-Victor immobilier, des Chauvets, de Ceco, et de Lejeune.

Monsieur Alain Wirth

Nationalité française, 65 ans.

Date de la première nomination : 1984

Date d'échéance du mandat : assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Fonctions exercées au sein du groupe de PSB Industries :

- directeur général délégué
- président de CGL Pack Annecy, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient,
- administrateur de Baikowski et Texen,

Fonctions exercées en dehors du groupe de PSB Industries :

- gérant de Wapi, Wara, Finawi, Raf, HPF, La Rapière, et du Palais.

Fonctions et mandats antérieurs (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- président de Relais Industries,
- représentant légal de CGL Pack Service, présidente d'Inpack, de Maletras thermoformage, et de CGL Pack Chalon (dissoute en juin 2007),
- président de Charles (dissoute le 31/10/03).

1.2**Rémunérations (en euros)****• Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Monsieur Jean-Baptiste Bosson	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	290 057	278 013
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	290 057	278 013

Monsieur Alain Wirth	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	88 600	93 205
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	88 600	93 205

• Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Jean-Baptiste Bosson	2008	2008	2007	2007
	dus*	versés**	dus*	versés**
Rémunération fixe	269 104	269 104	259 371	259 371
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000	14 000	14 000
Avantages en nature***	4 953	4 953	4 642	4 642
Total	290 057	290 057	278 013	278 013

Monsieur Alain Wirth	2008	2008	2007	2007
	dus*	versés**	dus*	versés**
Rémunération fixe	60 000	60 000	60 000	60 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000	14 000	14 000
Avantages en nature***	12 600	12 600	19 205	19 205
Total	88 600	88 600	93 205	93 205

*rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

**intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice

*** les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

• Jetons de présence versés

Membres du conseil d'administration	en 2008	en 2007
Jean-Baptiste Bosson	16 000	14 000
Jean-Claude Cachat	16 000	14 000
Jacques Entremont	16 000	14 000
Roger Rosnoble	16 000	14 000
Alain Wirth	16 000	14 000

2. REGLES DE GOUVERNANCE

PSB Industries poursuit une politique de transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'il convient de les adopter. Toutefois, le conseil d'administration n'a pas jugé utile d'utiliser les comités suivants : comité des comptes et audit interne, comité des rémunérations, et comité des nominations dans la mesure où il est composé uniquement d'actionnaires majoritaires annéciens.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le conseil d'administration ne compte pas d'administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration assume la direction générale de PSB Industries, sans aucune limitation de pouvoir.

Par ailleurs, depuis 2008, le groupe PSB Industries dispose d'une charte éthique, afin d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

3. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

L'article 33 des statuts de la société précisent les modalités de participation de tout actionnaire aux assemblées générales, à savoir :

- Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres nominatifs sont libérés des versements exigibles compte tenu des conditions prévues par les dispositions en vigueur, et immatriculés à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion. Il est alors admis sur simple justification de son identité. S'il possède des actions au porteur, il doit, cinq jours au moins avant cette date, déposer au siège social, soit ses titres eux-mêmes, soit le récépissé constatant leur dépôt dans une banque, un établissement financier ou chez un agent de change. Le conseil d'administration peut réduire ces délais par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.
- En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée.
- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

- Le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur et pour permettre à ce dernier d'assister à l'assemblée, les actions qu'il détient en gage, dans les conditions prévues au paragraphe premier ci-dessus ; ce dépôt est effectué aux frais du débiteur.
- Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

4. LA DIRECTION GENERALE

Elle est composée d'un président directeur général, Monsieur Jean-Baptiste Bosson et d'un directeur général délégué, Monsieur Alain Wirth ainsi que d'un directeur financier, Monsieur Didier Mangin.